

Lettre d'information de l'Union des Amis du Parc

Les nouvelles côté Parc

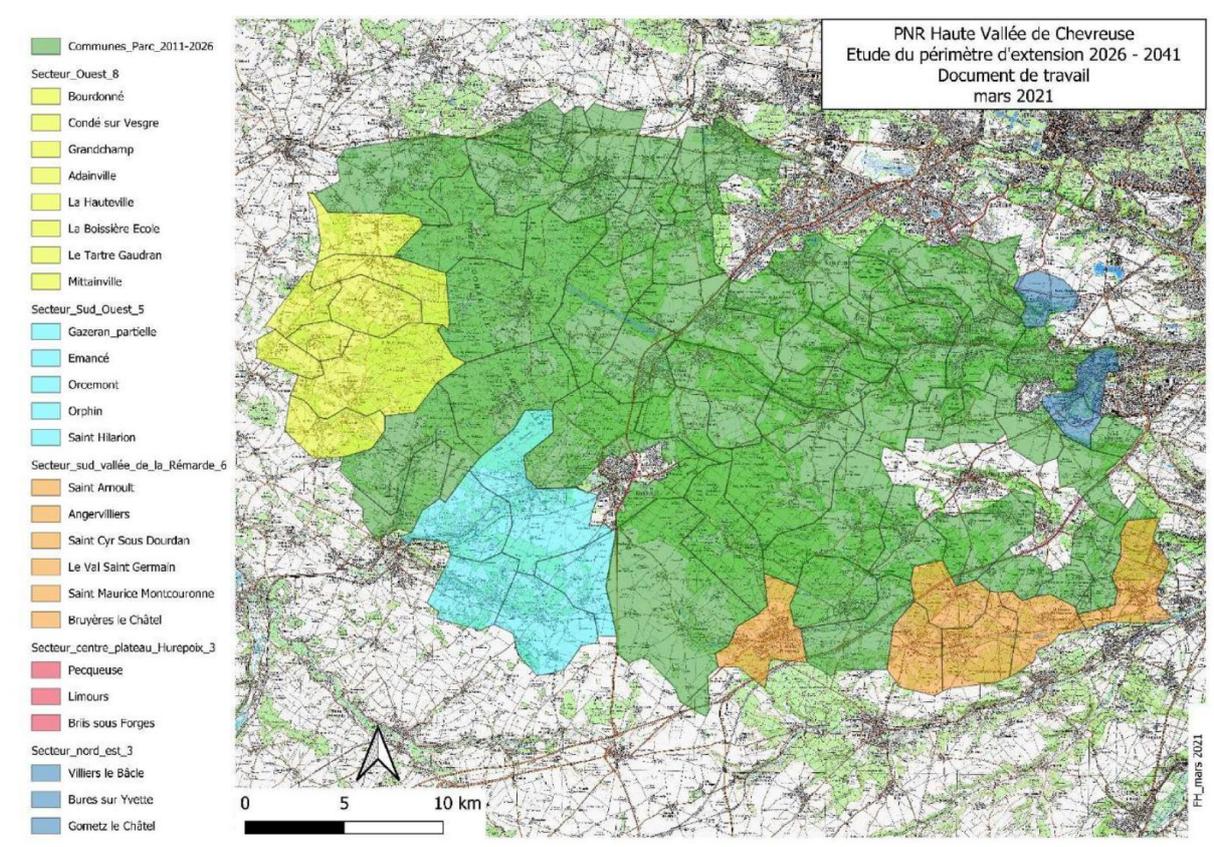
Nomination d'une nouvelle directrice

Mme Sandie Aloisi-Roux a pris ses fonctions de directrice du Parc suite au départ à la retraite de M. Jacques Bonnisseau. Une première rencontre a eu lieu le lundi 8 mars à la maison du Parc pour lui exposer les principaux dossiers suivis par l'Union.

Lancement de la révision de la charte du Parc

Le président du Parc a annoncé officiellement le lancement de la révision de la charte. La définition du périmètre d'étude est la première étape de la révision, c'est-à-dire la zone délimitant les communes associées à l'écriture de la nouvelle charte et qui auront à se positionner en fin de procédure pour faire ou pas partie intégrante du Parc. Ce périmètre peut être différent de l'actuel, mais il doit être justifié par l'existence de patrimoines riches, de ressources à gérer et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc.

Voici la carte du périmètre adopté au comité syndical du 16 mars 2021. Il sera soumis au vote du Conseil Régional avant les élections. Un courrier sera adressé aux 25 nouvelles communes qui devront délibérer pour décider si elles souhaitent participer aux discussions et travaux de révision de la charte.



Une école d'agriculture à Levis-Saint-Nom

La nouvelle n'a pas été annoncée officiellement par le Parc, mais elle a fait grand bruit dans la presse (Capital, les Echos...) et sur les réseaux sociaux. Une ferme en transition agroécologique couplée à un centre de formation aux métiers agricoles financé par Xavier Niel, le patron de Free, sont en train de voir le jour sur un domaine de près de 600 hectares à Levis-Saint-Nom. L'annonce ne fait l'unanimité du côté des syndicats agricoles comme pour pourrez le constater dans l'article paru dans la presse locale :

https://actu.fr/ile-de-france/levis-saint-nom_78334/yvelines-une-ecole-financee-par-xavier-niel-pour-former-aux-metiers-agricoles-a-levis-saint-nom_39903560.html

Le Parc et l'Université de Paris-Saclay s'associent à Yann Arthus-Bertrand pour mener un projet expérimental dans la « vallée de la Minière » aux Mesnuls

Selon la lettre d'intention que nous avons pu nous procurer, l'objectif du projet est de « promouvoir la renaturation du site de fond de vallée et une agriculture plus soutenable sur la prairie de pente par des techniques d'agroforesterie et de permaculture. Une partie des espaces sera laissée sans intervention humaine, il s'agira de sensibiliser au concept de "nature en libre évolution". L'idée de libre évolution qui consiste à « laisser faire la nature » s'inscrit dans une recherche de « naturalité », concept proche du concept scientifique anglo-saxon de naturalness. Si au démarrage du projet les milieux dits naturels de ce site devront faire l'objet d'opération d'ingénierie écologique suite aux fortes perturbations anthropiques qu'ils ont connu, l'objectif à terme est de restaurer une naturalité de processus écologiques et évolutifs via une non-gestion assumée des milieux. »

L'Union des Amis du Parc regrette que ce projet n'ait pas été présenté préalablement au comité syndical et aux associations. Elle a demandé à être reçue par la mission environnement et réclame la réactivation du [Conseil Scientifique du Parc](#)

Forêts privées, les grandes oubliées de la politique du PNR

Alors que l'ONF ne cesse d'alerter sur risques de dépérissement de nos forêts (sécheresses, maladies de l'encre des châtaigniers...) le Parc est toujours en attente de l'embauche d'un technicien et ne semble pas vraiment pressé de le pourvoir. La commission agriculture-forêt mise en place au début de la charte a décidé de se dessaisir de ce sujet mais elle continue à inviter les représentants du CRPF (centre régional de la propriété forestière) qui ont signifié leur mécontentement en quittant la table lors de la séance d'installation. L'Union des Amis du Parc est déjà intervenu deux fois pour signaler l'urgence du problème mais le Parc regarde ailleurs !

L'Echo du Parc n° 86 est paru

Découvrez « les solutions fondées sur la nature » qui peuvent être déclinées dans chacune de vos communes, deux nouvelles initiatives de tiers-lieux qui ont vu le jour à Jouars-Pontchartrain et à Gometz-la-Ville, un article passionnant sur l'histoire de la forêt de Rambouillet ...

Si vous ne l'avez pas reçu dans vos boîtes, le voici sous forme électronique :

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/echo_du_parc_86_bd.pdf

Les nouvelles de l'Union des Amis du Parc

Pour commencer deux bonnes nouvelles ...

La RATP a annoncé qu'elle ne fera pas appel du jugement du Tribunal administratif de Versailles annulant la décision déclarant d'intérêt général la création de 4 voies de garage nocturnes supplémentaires à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Pour rappel, le collectif pôle gare St-Rémy et l'Union des Amis du Parc s'étaient mobilisés contre ce projet démesuré d'extension de la gare, porte d'entrée de notre Parc Naturel.

Voir l'article des Nouvelles de Rambouillet

https://actu.fr/ile-de-france/saint-remy-les-chevreuse_78575/rer-b-le-tribunal-retoque-le-projet-d-extension-de-la-gare_38497450.html

Soucieux de l'intérêt des usagers du RER B, les associations proposent un compromis qui permet de répondre aux besoins fonctionnels et provisoires de la RATP en respectant le planning d'introduction des nouvelles rames, à un coût d'investissement considérablement réduit et sans générer d'impacts environnementaux significatifs. Il est soutenu par le COURB (comité des usagers du RERB) et par l'association des Usagers des transports d'Ile de France. Les premières démarches visant à remettre le sujet au cœur de la campagne des Régionales ont déjà été initiées. Rappelons qu'en 2015, Valérie Péresse, alors dans l'opposition, avait déposé un amendement pour limiter à deux le nombre de voies de garages supplémentaires !

Le rapport d'expertise sur la pollution du Rhodon nous donne raison

Il reconnaît la responsabilité des maîtres d'ouvrages (SIAHVY, VEOLIA, SAUR ...) et permet d'éclairer toutes les parties sur les causes et les moyens à mettre en œuvre à court et moyen terme pour faire cesser cette pollution sans attendre la reconstruction de la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis.

La première démarche que nous allons engager est une requête indemnitaire afin d'obtenir des responsables le remboursement des frais et honoraires d'expertise et le paiement des préjudices identifiés et reconnus par l'experte.

La seconde consistera à mettre en demeure les maîtres d'ouvrages de réaliser les travaux conservatoires afin de prévenir d'éventuelles « récurrences » comme la mise en place d'un dispositif temporaire de rétention des effluents transitant sur le réseau EU, le contrôle de présences de boues sur les clarificateurs couplé d'un dispositif de dégazage des boues avant les clarificateurs ou encore l'apport d'eau depuis l'étang des Noës pour améliorer la capacité épuratoire du Rhodon.

Nous avons d'ores et déjà rencontré le nouveau maire du Mesnil-Saint-Denis qui se montre prêt à coopérer avec nous.

Une grande déception pour les riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Lors de la dernière commission consultative de l'environnement, le 29 mars, la demande réitérée maintes fois par les riverains de réduire le trafic en constante augmentation et d'éliminer les avions les plus bruyants a encore été refusée.

La mise en place d'une restriction seulement pour les tours de piste les samedis, dimanches et jours fériés va engendrer un report sur les sorties et les entrées de l'aérodrome ou sur d'autres créneaux en semaine mais ne permettra pas de réduire le ballet incessant des aéronefs au-dessus des habitants de la vallée de Chevreuse et des communes riveraines

D'autres mesures ont été validées comme la réduction de la vitesse des vols à vue, l'élargissement des cercles bleus (interdiction de survol) sur Magny-Cressely et la vallée de Chevreuse et de créneaux de silence le week-end pour les hélicoptères. Mais aucune de ces mesures ne permettront de réduire significativement les nuisances subies par les habitants.

L'Alliance associative dénonce plus que jamais l'impuissance des pouvoirs publics à contenir un trafic devenu incontrôlé et incontrôlable

Revue de presse suite aux communiqués d'alerte diffusés par l'Alliance :

<https://lagazette-sqy.fr/2021/03/16/votreville/magny-les-hameaux/nuisances-sonores-a-laerodrome-de-toussus-les-nouvelles-mesures-ne-convainquent-pas/>

https://www.leparisien.fr/yvelines-78/toussus-le-noble-les-riverains-de-l-aerodrome-pas-convaincus-par-les-mesures-antibruit-07-03-2021-8427515.php?fbclid=IwAR3qms_JmO9QEd-QcaZef2p3EaRnHFipK4oHLRBK2ORFv-0ipZJPxJvJUlc

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/yvelines-elus-et-riverains-vent-debout-contre-les-nuisances-sonores-de-laerodrome-de-toussus-le-noble-1297925?fbclid=IwAR1IbMwk9eXUzzbeMUT20UfJrfRwIFyVb3ND5C7OIErgx3aCy5zPaQemCjU>

Décisions prises au dernier conseil d'administration de l'Union

A l'unanimité, le CA a autorisé la présidente :

- à déposer un recours gracieux contre le permis d'aménager accordé à la société Nexity le 20 décembre 2020 pour la construction de 17 lots sur un terrain situé en entrée de bourg, dans le site inscrit « Vallée de Chevreuse », sur une clairière prairie à proximité immédiate d'une ZNIEFF de type 2.
- à nous joindre à la requête des associations (FNE idf, ENE, UASPS et Amis de la vallée de la Bièvre) contre la DUP modificative de la ligne 18 du Grand Paris Express. L'objectif est d'obtenir l'invalidation de la construction de la gare CEA Saint-Aubin, d'arrêter la ligne 18 à la gare Orsay-Gif dans le quartier de Moulon et d'empêcher la réalisation du tronçon Saclay-Versailles, le métro en plein champ !

Information sur les projets immobiliers abandonnés

La nouvelle municipalité du Perray-en-Yvelines annonce avoir abandonné le projet des 450 logements sur la Perche aux mares

Le promoteur Bouygues s'est retiré définitivement et abandonne le programme ARBORETUM à Boullay-les-Troux

Commission « Gestion des Milieux Naturels et Ouverture au Public » du syndicat de l'Orge (SYORP) du 4 février

Au sommaire :

- Adoption du nouveau plan de gestion (document stratégique et programme opérationnel de gestion des milieux naturels). Plus de 400 ha en propriété foncière
- Enjeu concilier l'accueil du public et la préservation des milieux → création d'une brigade verte
- Nouveauté : réflexion sur les continuités écologiques nocturnes - trames noires

Nominations à la commission locale de l'eau Orge/Yvette

Le président élu est M. Jean-Luc JANNIN, maire de Saint-Forget. Il sera chargé de piloter la révision du SAGE

Ont également été élus pour faire partie du bureau de la CLE : M. Xavier CARRIS, maire de Bullion et la présidente de l'Union des Amis du Parc